

**Procès-verbal de la téléconférence du CESS
Le 18 novembre 2014**

Appel à l'ordre / appel nominal à 19 h 30, heure de l'Est.

PROPOSITION : Approuver l'ordre du jour. Ajouts : Mise à jour sur la JE, employés permanents, mise à jour sur les postes liés aux services météorologiques.

P/A G. Spafford / J. O'Connor ADOPTÉE

PROPOSITION : Approuver le procès-verbal du 2 au 4 octobre 2014

P/A H. Mesh / M. D'Souza ADOPTÉE (Marc-Philippe Laurin s'abstient)

PROPOSITION : Approuver le procès-verbal du 3 novembre 2014

P/A M. D'Souza / N. Robinson ADOPTÉE

19 h 37 Jordanna Lake se joint à la téléconférence pour parler des postes coupés au centre météorologique.

Michael D'Souza discute de ces postes coupés. Il suggère que, si la CBC/Radio Canada se défaisait d'une machine utilisée dans le centre météorologique, un poste de RA pourrait être conservé. Il a envoyé une note à Jonathon Whitten à ce sujet. Il a dit que les régions continueront de présenter leur propre météo, mais que Toronto leur fournira des graphiques et des recherches spéciales. Jordanna Lake fait remarquer que Météo Média est le gagnant de cette entente avec la CBC/Radio-Canada, puisqu'il aura un plus grand nombre téléspectateurs et aura accès aux journalistes et aux visuels de la CBC/Radio-Canada. Jordanna Lake travaille sur une stratégie pour lutter contre la sous-traitance de la couverture météorologique. Elle indique que la CBC/Radio-Canada peut être en violation de son mandat et/ou de la *Loi sur la radiodiffusion*. Elle craint que les services météorologiques locaux commencent à être remplacés et recommande vivement de s'opposer à ce changement. Jonathan Spence suggère qu'un petit groupe se penche sur la question en tenant compte des changements prévus au plan 2020.

Jordanna Lake quitte la téléconférence.

Jonathan Spence affirme qu'il parlera à Dan Oldfield au sujet des contestations possibles du plan 2020.

Le mot du président

Marc-Philippe Laurin remercie Chantal Payant d'avoir participé à la manifestation à Montréal. Il souligne que la Sous-section doit établir sa position sur le plan 2020 et suggère une téléconférence sur ce seul point le 27 novembre.

Marc-Philippe Laurin présente une mise à jour sur les activités du CMN et du CNG.

Chantal Payant demande à Marc-Philippe Laurin si les rumeurs de fusions des services francophones et anglophones ont été soulevées au CMN.

Marc-Philippe Laurin indique que la CBC/Radio-Canada a constamment nié cette rumeur. Michael D'Souza affirme que les vidéos de nouvelles CBC Express présentées dans les aéroports auront un format bilingue. Il signale que cela commence à se faulxer et que nous devons faire attention.

Naomi Robinson fait remarquer qu'elle s'inquiète du fait que le nombre de redondances annoncées pourrait être inexact. Marc-Philippe Laurin pense que les nombres sont maintenant corrects.

Annick Forest demande que la question de l'Évaluation des postes (JE) soit posée à la prochaine réunion du CMN. Elle veut qu'un nombre suffisant de dates soit réservé pour régler la question. Marc-Philippe Laurin indique qu'il insiste pour que des dates soient établies afin que le travail puisse être fait. Annick Forest demande à être tenue au courant par le membre du personnel responsable de la JE.

Affaires courantes

PROPOSITION : *Mettre sur pied un sous-comité pour l'utilisation du fonds fiduciaire.*

Différé à la prochaine téléconférence.

PROPOSITION : *Que le président de la Sous-section Radio-Canada/CBC prenne les mesures nécessaires pour que les mesures d'examen de la Filière professionnelle des technologies de radiodiffusion soient reprises et qu'il surveille les progrès afin de régler les questions en respectant le calendrier prévu par la convention collective dans la mesure du possible.*

Différé – les dates seront confirmées.

PROPOSITION : *Que le président de la Sous-section Radio-Canada/CBC prenne les mesures nécessaires pour que les mesures d'examen de la rémunération des employés de la maintenance et des TI soient commencées et qu'il surveille les progrès afin de régler les questions avant le début des négociations à venir et afin de s'y préparer.*

Marc-Philippe Laurin en a parlé à Dan Oldfield et essaiera de faire avancer cette question, y compris auprès du CMN.

MISE À JOUR SUR LE BUDGET DU CESS

Gaynette Spafford dit avoir de nouveau envoyé le budget à tous. Elle demande que les membres le regardent et lui transmettent leurs commentaires aux fins de discussion à la prochaine téléconférence.

POSTES COUPÉS AUX VENTES

Gaynette Spafford fait remarquer que l'élimination de postes aux Ventes a été chaotique. Elle indique qu'une sélection personnelle, l'embauche de candidats externes et la discrimination due à l'âge ont marqué les décisions relatives aux affichages et aux postes coupés. Elle demande si nous voulons nous pencher là-dessus et nous assurer que cela n'arrivera pas dans d'autres secteurs. Marc-Philippe Laurin affirme que les personnes qui pensent ne pas avoir été correctement considérées ont été incitées à déposer un grief. Il souligne que les personnes doivent demander des motifs à la direction PAR ÉCRIT. Il précise que, lorsque nous aurons recueilli tous les renseignements sur l'embauche, si un grief d'ordre général ou une plainte en matière de droits de la personne devait être déposé, nous le déposerons. Harry Mesh demande les raisons pour lesquelles les bandes salariales n'ont pas été établies dans le cadre du processus de la JE. Marc-Philippe Laurin signale que les parties avaient l'impression que les postes devaient être mis en place avant de pouvoir avoir ces discussions avec la CBC/Radio-Canada. Gaynette Spafford demande de quelle manière le Syndicat peut aider les personnes qui ne veulent pas déposer de grief. Marc-Philippe Laurin indique qu'ils doivent se mettre de l'avant pour que le Syndicat puisse les défendre.

Jonathan Spence fait remarquer que du travail de graphisme de Toronto a été sous-traité en Inde. Il tiendra le CESS au courant de ce sujet.

John O'Connor présente un document relatif au problème de l'APC. Marc-Philippe Laurin veut apporter des précisions à la lettre. Le point est différé.

PROPOSITION : Levée de la séance. 21 h 10, heure de l'Est.
H. Mesh / A. Forest ADOPTÉE